



Carte conforama pour un étranger

Par **Khalid**, le **31/12/2007 à 16:30**

Bonjour, rnje suis un travailleur étranger résidant en France. rnMa question concerne la carte de crédit conforama qui propose une réserve d'argent et des facilités de paiement sur les produits vendus dans les magasins conforama. rnSamedi dernier j'ai constitution dossier pour l'obtention de la carte, et je me suis vu refuser par Conforama de le prendre en compte parce que je n'ai pas de carte de résident (carte de 10 ans).rnJe vis en France depuis 2001 (j'ai fait 4 ans d'études supérieures et obtenus deux masters scientifiques dont un d'une grande école d'ingénieur) et j'ai le statut de salarié depuis plus d'un an et demi. rnLégalement, je n'obtiendrai ma carte 10 qu'au bout de 3 ou 4 ans minimums. rnSachant que je gagne bien ma vie (en salaire de base 45000 euros brutes) et que je paie rien qu'à moi seul presque 5000 euros d'impôts par an, j'ai troué que c'était une atteinte à mes droits que de me refuser de profiter des avantages de ce type de cartes avec un prétexte qui ne me semble pas objectif. rnJe voulais savoir si la société en question était dans la légalité en exigeant une telle condition où si la loi autorise ce type de conditions dans les contrats. rnMerci d'avance.